

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 192/SLAG portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement

n° 192/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 avril 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

VISAS

Vul l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce Territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le territoire français des Afars et des Issas. Le décret n° 74-192 du 25 février 1974 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera.